



Relance de facture pour défaut de tva

Par **jeannot**, le **22/11/2011** à **19:56**

Bonjour,

Suite à la construction de ma résidence principale en octobre 2007, j'ai fait le choix de faire installer une climatisation reversible dans les deux étages.

J'ai signé un devis d'un montant de 16 000€ avec une tva de 19.6 suite au travaux effectués j'ai donc reçu une facture que j'ai payé par un crédit mais qui ne correspondait pas au devis puisqu'il apparaissait un tva à 5.5 pour le rdc et une tva à 19.6 pour l'étage soit un total de 14500€ .

Aujourd'hui, soit 4 ans après j'ai reçu une lettre avec accusé de réception de la part de l'entreprise me demandant de payer sous huitaine la différence de tva soit 1500€ sous peine de poursuites judiciaires de plus il était joint au courrier un fausse facture de 16000 € comprenant une TVA a 19.6 pour la totalité des travaux et stipulé " certifié conforme à l'originale " .

Ma question est : dois-je vraiment payer cette facture

Merci

Par **pat76**, le **23/11/2011** à **15:15**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'entrepreneur dans laquelle vous l'informez que vous avez pris connaissance de sa demande et que vous laisserez le soin

à la juridiction compétente de trancher le litige.

Vous précisez que vous ne manquerez pas de faire remarquer au juge qui présidera qu'il y a prescription concernant la réclamation de paiement au visa de l'article L 137-2 du Code de la Consommation.

Vous lui indiquez que le juge appréciera les deux factures celle qui vous a été remise avec deux taux de TVA différents (5,5 et 19,6 %) et celle qui vous est adressée 4 ans plus tard avec un seul taux à 19,6%.

Vous ajoutez que vous estimez ne plus rien lui devoir et que c'est avec une grande impatience que vous attendez son assignation devant une juridiction.

Vous lui précisez, que vous ne manquerez pas de lui réclamer dans le cas où vous seriez obliger d'être présent devant un Tribunal , des dommages et intérêts pour procédure abusive.

Vous garderez une copie de votre courrier.